

عن أبي هريرة رضي الله عنه ، قال أبو جهل : هل يُعْفِرُ مُحَمَّدٌ وجهه بين
أَظْهَرُكُمْ؟ قال فقيل : نعم، فقال: واللّات والعزى لئن رأيته يفعل ذلك
لَأَطَأَنَّ على رقبته، أو لأُعْفِرَنَّ وجهه في التراب، قال: فأتى رسول الله
صلى الله عليه وسلم وهو يصلي، زَعَمَ لَيْطًا على رقبته، قال: فما فَجَّهَمَ منه
إِلا وهو يَنْكُصُ على عَقِبَيْهِ وَيَتَّقِي بِيَدَيْهِ، قال: فقيل له: ما لك؟ فقال:
إِنَّ بَيْنِي وَبَيْنَهُ لَخَنَدَقًا مِنْ نَارٍ وَهَوَلاً وَأَجْنَحَةً، فقال رسول الله صلى الله
عليه وسلم : «لو دنا مِنِّي لَخَتِطَفَتَهُ الْمَلَائِكَةُ عُضْوًا عُضْوًا» قال: فَأَنْزَلَ
اللهُ -عَزَّ وَجَلَّ- -لا ندري في حديث أبي هريرة، أو شيء بلغه -: { كَلَّا
إِنَّ الْإِنْسَانَ لِرَبِّهِ لَكَنَافٍ }، أَنْ رَأَاهُ اسْتَغْنَى، إِنَّ إِلَى رَبِّكَ الرَّجْعَى، أَرَأَيْتَ الَّذِي
يَنْهَى، عَبْدًا إِذَا صَلَّى، أَرَأَيْتَ إِنْ كَانَ عَلَى الْهُدَى، أَوْ أَمَرَ بِالتَّقْوَى،
أَرَأَيْتَ إِنْ كَذَّبَ وَتَوَلَّى } [العلق: 7] - يعني أبا جهل - { أَلَمْ يَعْلَمْ بِأَنَّ
اللهَ يَرَى، كَلَّا لَئِنْ لَمْ يَنْتَهِ لَنَسْفَعًا بِالنَّاصِيَةِ، نَاصِيَةٍ كَاذِبَةٍ خَاطِئَةٍ،

فَلْيَدْعُ نَادِيَهُ، سَدَّعُ الزَّبَانِيَةَ، كَلَّا لَا تُطْعُهُ { [العلق: 14]، زاد عبيد
الله -أحد الرواة- في حديثه قال: وأمره بما أمره به. وزاد ابن عبد
الأعلى -راو آخر-: {فَلْيَدْعُ نَادِيَهُ} [العلق: 17]، يعني قومه.



Abû Hurayrah (qu'Allah l'agrée) relate : « Abû Jahl a demandé : " Est-ce que Muḥammad pose son visage par terre alors qu'il est parmi vous ? - On lui a répondu : Oui. - Alors, il a juré : Par Al-Lât et Al-'Uzzâ ! Si je le voyais faire cela, je poserais alors mon pied sur son cou ou j'enfoncerai son visage dans la terre ! " » Il a dit : « Il vint au Messenger d'Allah (sur lui la paix et le salut) alors qu'il priait et il avait prétendu qu'il poserait son pied sur son cou. » Il a dit : « Il se précipita alors vers lui sauf qu'il s'en retourna [subitement] sur ses talons et fut empêché une fois devant lui. On lui demanda alors : " Qu'est-ce qu'il t'arrive ? - Il répondit : Entre lui et moi, il y a un fossé de feu, des affres et des ailes ! - Le Messenger d'Allah (sur lui la paix et le salut) a alors dit : S'il s'était rapproché de moi, les Anges l'auraient alors saisi membre par membre. " » Il a dit : « Allah, à Lui la Puissance et la Grandeur, révéla alors le



verset suivant - et nous ne savons pas si cela fait partie du hadith d'Abû Hurayrah ou si c'est quelque chose qui lui est parvenu - : {(Mais non ! Vraiment l'homme devient rebelle, dès qu'il estime qu'il peut se suffire à lui-même. Certes, c'est vers ton Seigneur qu'est le retour. As-tu vu celui qui interdit à un serviteur d'Allah d'accomplir la prière ? Vois-tu s'il est sur la bonne voie ou s'il ordonne la piété ? Vois-tu s'il dément et tourne le dos ?)}, c'est-à-dire : Abû Jahl. {(Ne sait-il pas que vraiment Allah voit ? Mais non ! S'il ne cesse pas, Nous le saisirons par le toupet, le toupet d'un menteur, d'un pécheur. Qu'il appelle donc son assemblée ! Nous appellerons les gardiens (de l'Enfer). Mais non ! Ne lui obéis pas, prosterne-toi et rapproche-toi.)} [Coran : 96 : 6/19] » 'Ubaydullah - l'un des rapporteurs [du hadith] - a ajouté dans son hadith : « Il a dit : "Et il lui a ordonné ce qu'il lui a ordonné !" » Et Ibn 'Abd Al-A'lâ - un autre rapporteur [du hadith] - a rajouté : {(Qu'il appelle donc son assemblée !)} C'est-à-dire : son peuple.

Rapporté par Muslim
Jugement : Authentique